

**Assemblée des délégués du SEPE
du 11 mars 2016**

LIEU : Salle communale, Mairie, Rocourt

DEBUT DE L'ASSEMBLEE : 19h00

PRESIDENT : M. Marcel HUBLEUR

SECRETAIRE : Mme Marie-Françoise MAITRE

DELEGUES ABSENTS : Mme Chantal BRAICHET, Porrentruy
MM. Marcel MEYER, Porrentruy
Vincent SIEGENTHALER, Porrentruy
Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy

Ordre du jour :

- 1) Accueil
 - 2) Désignation des scrutateurs
 - 3) Appel nominal
 - 4) Procès-verbal no 15 de l'assemblée extraordinaire du 22 janvier 2016 à Alle
 - 5) Prendre connaissance et approuver le règlement d'organisation et d'administration (ROA) du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE+)
 - 6) Prendre connaissance et approuver le règlement relatif à l'évacuation et le traitement des eaux (RETE) du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE+)
 - 7) Prendre connaissance et approuver le règlement tarifaire concernant l'évacuation et le traitement des eaux (RTETE) du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE+)
 - 8) Sous réserve de l'acceptation par les organes compétents des communes membres, approuver un crédit cadre de CHF 5'000'000.-- pour le remboursement des dettes nettes des communes par le SEPE+ et donner compétences au comité du SEPE+ pour se procurer les fonds nécessaires.
-

1. Ouverture / accueil

Le Président M. Marcel Hubleur ouvre cette séance, très importante pour parler de l'avenir de notre région. Fait suffisamment rare pour être relevé, nous accueillons ce soir parmi nous une représentante de la presse radiophonique (RFJ). Sont également présents MM. Olivier Chaix et Joël Maïtin des bureaux BG et Integralia.

Avant la désignation des scrutateurs, M. Raymond Périat, Maire de Rocourt, nous souhaite la bienvenue. Il informe que par un sondage, Rocourt a souhaité à 85% fusionner avec la commune de Haute-Ajoie. Les deux communes voteront certainement cette année encore pour se prononcer à ce sujet. De ce fait, le conseil communal de Rocourt se ralliera aux décisions de Haute-Ajoie concernant le SEPE+. Donc Rocourt souhaite s'abstenir ce soir quant aux décisions qui seront prises, car il serait incompréhensible pour la population qu'il y ait deux positions différentes.

2. Désignation des scrutateurs

M. Jean-Paul Meneghelli et Mme Marguerite Vuillaume sont désignés comme scrutateurs.

3. Appel nominal

Alle	Jérôme Crelier, Patrick Fluri, Thierry Léchenne en remplacement d'Isabelle Fleury
Baroche	Jean-Pierre Gindrat, Maurice Froidevaux
Cornol	José Beuret, Alain Gerber
Courgenay	Denis Baillif, Régine Guélat, David Kläy, Jean-Marc Lopinat
Courtedoux	David Protti en remplacement de Yanick Matthey, Jean-Paul Meneghelli
Fontenais	Jean-Luc Bourquin, Francis Dubey, Gregory Pressacco en remplacement de Thierry Sutterlet
Haute-Ajoie	Emmanuel Gigon, Joseph Lachat
Porrentruy	Manuel Godinat, Claude Gury, Marcel Hubleur, Yves Voisard
Rocourt	Rachèle Gigandet, Raymond Périat
Grandfontaine	Nathalie Pouchon, Marguerite Vuillaume

26 délégués présents (quorum 16)

4. Procès-verbal No 15 de l'assemblée des délégués du 22 janvier 2016 à Alle

Le procès-verbal est accepté par un vote à main levée, sans opposition.
M. Marcel Hubleur passe ensuite la parole à M. Gilles Villard :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués.

Ce soir, votre assemblée prendra une décision importante pour l'avenir du SEPE et des communes dans le domaine de la gestion des eaux usées. Il s'agit d'une étape cruciale qui définira la suite qui sera donnée au projet de régionalisation concernant la reprise des infrastructures communales en matière de canalisations. Rappelez-vous, ce processus a débuté il y a déjà quelques années, suite à des réflexions par rapport aux résultats des PGEE. Il a alors fallu fixer les objectifs, définir les bases pour le projet, les organes dirigeants, l'équipe professionnelle, prévoir le transfert au niveau juridique, le financement, tout en se basant sur la nouvelle loi sur l'eau qui est arrivée entretemps et ainsi prévoir des taxes et établir les règlements y relatifs. Comme vous avez pu le constater, tout cela a pris du temps. Nous n'avons jamais voulu faire du forcing, raison pour laquelle, la solution proposée a été présentée au fur et à mesure à tous les acteurs concernés qui nous ont donné le feu vert et accordé les crédits pour poursuivre l'étude du projet. C'est donc le fruit d'un travail d'équipe qui est soumis maintenant à votre appréciation.

Je tiens donc à remercier toutes les instances qui ont participé à l'élaboration de ce projet important et innovant, soit

Vous les délégués, qui tout à l'heure, prendrez la décision que nous espérons favorable et qui permettra de continuer le processus d'approbation et ainsi offrir la possibilité aux citoyens de chaque commune de prendre eux-mêmes position tout d'abord lors du vote du 5 juin pour les habitants de la commune de Porrentruy et ensuite lors des assemblées législatives pour les autres communes.

Vous les communes, par les exécutifs communaux, pour votre collaboration et votre accueil lors de la présentation du projet final. Je souligne également l'excellent travail fourni par les employés administratifs des communes (secrétaires et caissiers communaux).

Vous les membres de la commission du SEPE, secrétaire et caissier y compris pour votre travail et votre participation active dans ce processus lors des décisions qu'il a fallu prendre.

J'y associe bien entendu les représentants du Canton (service des communes, service juridique et office de l'environnement) pour leur soutien et leur engagement lors des nombreuses réunions qui ont permis l'élaboration des règlements et les ordinogrammes proposés.

Un merci également à nos ingénieurs conseils MM. Patrick Houlmann et Daniel Urfer pour leur disponibilité et leurs conseils avisés.

Je ne veux pas oublier les employés de la STEP qui ont contribué à finaliser le dossier par leurs connaissances.

Bien sûr, sans le professionnalisme des membres du bureau d'ingénieurs mandaté, soit Bonnard et Gardel, représenté par Mme Céline Sauvain et M. Joël Maïtin, ainsi que de M. Olivier Chaix du bureau Integralia, rien de tout cela n'aurait été concrétisé de cette manière. Qu'ils soient donc aussi sincèrement remerciés pour leur travail et leur compétence.

Il me reste encore deux personnes à remercier et féliciter particulièrement, ce sont MM. Gaby Voirol et Vincent Surmont qui m'ont accompagné durant de très nombreuses séances du groupe de travail et qui n'ont pas ménagé de leur temps, de leur compétences pour un projet qui leur tient à cœur et qui souhaitent comme moi que celui-ci voie enfin le jour, parce que nous estimons qu'il est réfléchi et garantit tant au niveau du fonctionnement que financier sur du long terme et surtout ensemble.

Une manière innovante pour gérer encore mieux le domaine des eaux usées tout en respectant la nouvelle loi sur l'eau.

Il est vrai que lorsque nous avons débuté les travaux, nous ne pensions pas que ce dossier prendrait autant de temps et d'énergie et que nous rencontrerions autant de sujets à traiter. Aujourd'hui, nous pensons effectivement que ce défi en valait la peine, du fait que nous arrivons à une proposition intéressante et financièrement moins chère et stable pour l'avenir.

Je tiens encore à rappeler ou préciser quelques points non négligeables à mon sens.

Jusqu'à ce jour, le SEPE a démontré un bon fonctionnement. Nous veillerons à ce qu'il en soit de même par la suite et restera comme actuellement sous la responsabilité des communes avec une équité des membres formant le comité et l'assemblée des délégués. Les compétences seront toutefois plus importantes puisqu'il faudra gérer en plus les réseaux communaux. Il ne s'agit pas d'un frein à l'investissement. Au contraire, certains travaux pourront être entrepris selon les priorités des PGEE ou en fonction des opportunités par rapport à différents travaux au niveau des communes.

Ensemble, il sera plus facile de gérer les réseaux avec un seul règlement et des taxes identiques pour les habitants d'une même région et avec une équipe de professionnels à disposition. Ensemble, nous serons également plus forts pour intervenir si nécessaire auprès des instances supérieures.

Le fait de reprendre les canalisations communales permettra aux communes de rembourser leurs dettes dans ce domaine et d'éliminer ce service au niveau comptable et de gestion, ce qui n'est de loin pas négligeable.

Le projet du SEPE+ n'est pas, et j'insiste une conséquence de la nouvelle loi sur l'eau entrée en vigueur au 1^{er} février 2016. Par contre, il entre complètement dans l'optique de celle-ci et correspond à la nouvelle réglementation.

La nouvelle loi sur l'eau précise le maintien de la valeur à 100% ce qui signifie une augmentation des taxes, qui donc n'est pas due au projet de régionalisation. Au

contraire, en se mettant ensemble, on pourra garantir des taxes en moyenne plus basses et sur le long terme. Selon les tableaux fournis les taxes seront plus élevées dans presque toutes les communes en pratiquant le chacun pour soi.

Il faut ajouter que les communes sont également gagnantes, grâce à celle de Porrentruy. Sans elle, il faudrait compter sur des taxes encore plus élevées. Merci à Porrentruy qui joue le rôle de la commune centre pour le bien du projet et qui permet ainsi aux autres communes de diminuer les coûts.

Les règlements qui vous sont soumis ne sont pas non plus figés. Ils pourront être revus en cas de nécessité et seront de la compétence de l'assemblée des délégués par la suite. Il s'agit de règlements types approuvés par les services juridique et des communes ainsi que de l'office de l'environnement, et qui correspondent en tout point de vue à la nouvelle législation. Ils ont été déposés dans les administrations communales concernées. Ce soir, vous pouvez encore y apporter des modifications, bien entendu dans le respect de la loi.

Votre assemblée est souveraine pour la décision. Ensuite de cela, ce sont les communes par leur législatif qui devront ratifier le règlement d'organisation et d'administration, ainsi que le règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux du SEPE+. Le règlement tarifaire est par contre de votre ressort.

Il est vrai que c'est la même génération qui doit subir toutes ces modifications et ces implications de la nouvelle loi et une forte augmentation des taxes. Nous reprochons assez souvent à nos anciens de ne pas avoir réagi. Ne faisons pas la même chose en repoussant le problème plus loin et en laissant la patate chaude à la future génération. La loi est claire à ce sujet, la mise en application doit être faite dans les 3 ans. D'ailleurs, des directives à ce sujet parviendront prochainement aux communes pour l'élaboration des futurs budgets de la part des services cantonaux. Ne loupons pas le train. Ne reportons pas ce dossier et montrons qu'ensemble nous pouvons aller de l'avant. Le projet a été calculé avec l'ensemble des communes et est donc valable pour autant que toutes y adhèrent. Dans quelques années, les paramètres ne seraient plus si évidents et il faudrait à nouveau faire voter des crédits pour mettre à jour l'ensemble des dossiers. Sans mettre la pression, autant dire que si le projet ne passe pas maintenant, il ne reviendra pas de sitôt.

Dans le cas d'un vote positif ce soir, ce qui sera je pense le cas, la population aura donc aussi l'occasion de prendre connaissance en détail de ce dossier lors de 3 assemblées d'informations d'ici ces prochains mois avant de passer ce point en assemblées communales.

Le groupe de travail compte également sur la presse pour faire passer le message et l'enjeu de cet important projet novateur.

Je vous remercie donc de votre soutien et de la confiance que vous nous témoignerez tout à l'heure et que j'espère à l'unanimité pour donner un signe fort à population.

Au niveau de la procédure, je vais passer la parole à M. Olivier Chaix qui vous fera un résumé du projet. Nul doute que certains entendront pour la xième fois parler de ce sujet, mais d'autres en prendront connaissance pour la première fois peut-être, donc

je vous remercie de votre compréhension. Il faudra ensuite voter sur l'entrée en matière et nous pourrons également répondre à vos questions avant de passer au vote des règlements et approuver le crédit cadre pour le remboursement des dettes nettes des communes.

Si je résume le tout comme le disait un collègue du groupe de travail: la question simplifiée qui devrait être posée est celle-ci :

Acceptez-vous de travailler ensemble et payer moins cher ou rester chacun pour soi et payer plus ? Réfléchissez-y avant de prendre position.

Je vous remercie de votre attention.

A la suite de M. Gilles Villard, M. Olivier Chaix prend la parole pour présenter encore une fois brièvement la situation.

4 postes de travail EPT seront à engager au service du SEPE+, qui lui-même sera piloté par les communes. Le transfert doit être équitable pour tous, et c'est le point le plus délicat du dossier.

La dette nette de chaque commune sera remboursée. Les comptes d'assainissement des communes seront à zéro.

La valeur nette sera calculée avec les taxes qui seront adaptées jusqu'en 2035.

A terme, le budget sera de 6,9 mio, plus faible au démarrage puisqu'on élèvera les taxes progressivement. L'hypothèse est qu'en 2035 les dettes soient intégralement amorties.

M. Marcel Hubleur remercie M. Olivier Chaix pour sa présentation.

M. Gabriel Voirol prend la parole pour l'entrée en matière.

L'OENV et le Service des communes ont approuvé les règlements qui sont présentés ce soir. Il faut relever que les délégués seront souverains pour adapter les règlements éventuellement approuvés ce soir.

Si ces règlements sont acceptés par notre assemblée, le Conseil de ville de Porrentruy se prononcera à son tour le 17 mars, les citoyens de Porrentruy voteront sur ce sujet le 5 juin.

La commune de Porrentruy peut être considérée comme moins favorisée que les autres par ce regroupement. Nous avons tenté de faire une comparaison de prix si chaque commune restait seule ou si nous créons un SEPE+. En restant seuls, les taxes seront de 5 à 10% supérieures. Les taxes indicatives de Fr. 4.77 sont calculées pour s'adapter à la loi cantonale, entrée en vigueur en février de cette année. L'adaptation de la redevance pourra être prévue en 5 ans au lieu de 3 ans. Si besoin, après que les 10 communes auront accepté les règlements, il sera en tout temps possible de les modifier. La commission des finances de Porrentruy a accepté ce projet à l'unanimité, et la commission de l'équipement l'a accepté avec une abstention.

Le maintien de la valeur à 100 % pourra diminuer, dans le Canton de Berne par exemple ce maintien a été baissé à 60 % après 12 ans.

M. Joseph Lachat s'exprime pour la commune de Haute-Ajoie : dans sa dernière séance, le conseil communal a étudié les chiffres qui ont été calculés.

Le projet de redevance leur semble trop compliqué et pas assez abouti. Le règlement tarifaire est à revoir. Haute-Ajoie demande au SEPE d'intervenir pour modifier le maintien de la valeur.

En définitive, la commune de Haute-Ajoie recommande à ses délégués de voter non.

M. Marcel Hubleur demande de voter l'entrée en matière, précisant que l'intervention de M. Joseph Lachat était un peu prématurée.

L'entrée en matière est acceptée à 18 voix, 8 abstentions, pas d'opposition.

M. Jean-Paul Meneghelli quitte l'assemblée et est remplacé comme scrutateur par M. David Protti.

Pour répondre à M. Joseph Lachat, M. Gabriel Voirol répète que l'AD du SEPE+ aura toute compétence pour modifier les taxes.

De plus, nous sommes conscients que certaines communes qui ont des agriculteurs avec des surfaces importantes ont besoin d'une solution spécifique. Par contre, le principe de la fixation de la taxe n'est établi par le SEPE+ mais par la LGeaux qui est entrée en vigueur en février. Faire changer une loi soumise à un référendum il y a quelques années ne sera pas possible immédiatement, il s'agit d'une décision parlementaire.

Il reconnaît que dans le règlement il manque le principe d'une commission qui permette de résoudre les cas particuliers en toute transparence.

M. Joseph Lachat signale que Haute-Ajoie a demandé des calculs tarifaires pour diverses maisons, dans plusieurs villages, et que les montants semblent excessifs. Au niveau des taxes de base, M. Gabriel Voirol rappelle à nouveau que l'AD aura les compétences pour les modifier, ainsi que la pondération.

M. Joël Maïtin confirme que 15 ct/m³ pour les grandes surfaces c'est un plafond, et des pondérations différentes permettent de le corriger. Il y a des cas d'exception pour lesquels il faudra envisager des maximas. Un cadre est nécessaire pour permettre la fixation des taxes et ensuite il sera possible de bouger le curseur. Cependant, en modifiant la taxe de base, on doit augmenter la taxe de consommation, au détriment des familles. En Haute-Ajoie, qui en restant seule selon les calculs arriverait à une taxe Fr. 7.-/m³, en proposant une taxe de base plus basse, la taxe de consommation sera de Fr. 5.-.

M. Jean-Pierre Gindrat pose une question concernant les grandes surfaces: s'agit-il de quelques-unes ou des centaines? M. Joël Maïtin répond qu'elles ne sont pas représentatives de la majorité. En baissant à 11 ct/m³ et en modifiant la pondération des zones, on arrive environ à Fr. 150.- de moins par année sur une grande parcelle. M. Gabriel Voirol rappelle encore que le SEPE+ n'est pas la cause de cette augmentation, mais la loi.

M. Claude Gury pose la question du montant des taxes dans le reste de la Suisse. M. Olivier Chaix répond que plus la taille du système est importante plus les taxes sont faibles. Dans les grandes villes, les taxes sont moins élevées. A Berne l'exercice proposé actuellement ici a été réalisé dans les années 1990, les prix ont doublé à ce moment-là et sont restées stables depuis.

M. Olivier Chaix a dû répondre aux mêmes interrogations de nombreuses fois dans plusieurs cantons. Le travail de pondération des taxes doit être fait mais peut être réalisé soit chacun pour soi ou pour tous ensemble.

M. David Protti pour Courtedoux : le conseil communal a reçu MM. Gabriel Voirol et Joël Maïtin et les remercie de leurs explications complémentaires.

Il ne souhaitait pas céder à un certain empressement ressenti, d'autant plus qu'ils n'avaient pas eu le temps de calculer leurs propres futures taxes. Il a finalement décidé d'apporter son soutien à ce projet et d'accepter une adhésion au SEPE+.

M. Gabriel Voirol estime qu'une opposition de Haute-Ajoie serait un message négatif à l'ensemble des communes. Il pense qu'il serait souhaitable que cette commune revoie sa position, pour avoir un maximum de chances d'arriver au meilleur tarif pour les citoyens.

5. Prendre connaissance et approuver le règlement d'organisation et d'administration (ROA) du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE+)

Le Président M. Marcel Hubleur passe en revue les différents chapitres de ce règlement.

Chapitre VIII : il s'agit d'une commission spéciale, de conciliation et de recours qui pourra statuer en cas de besoin.

Chapitre X : Art. 21 – al. 2 et 3

M. Claude Gury ne comprend la notion de «...à l'obligation de répondre favorablement ». M. Gabriel Voirol explique que le SEPE+ est tenu de répondre favorablement à l'installation de canalisations dans la zone.

Al. 3 : Les partenaires liés aux aménagements arrêtent entre eux une clé de répartition si le maître d'ouvrage n'est pas le SEPE+. Dans une viabilisation certains éléments ne seront pas de la maîtrise du SEPE+.

Dans l'al. 2 – ...peut déléguer. M. Gury propose : à la fin des travaux le SEPE+, s'il est maître de l'ouvrage, facture la charge... au plus tard dès la réception des travaux *pour autant qu'il ait été maître de l'ouvrage*.

Après explication, M. Claude Gury renonce pour le moment à cette modification, sachant que cette formulation pourra être modifiée.

Il n'y a pas d'autre remarque sur le règlement –celui présenté sur l'écran et non celui envoyé qui a été corrigé.

M. Meneghelli ayant quitté l'AD avant ce vote, ce règlement est accepté par 22 délégués. Il y a 2 oppositions et 1 abstention.

6. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif à l'évacuation et le traitement des eaux (RETE) du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE+)

Ce règlement type a été préparé par l'OEnv et le service des communes et sera de toute façon déposé dans les communes même s'il n'est pas accepté ce soir.

Art. 3 - al. 2 : M. Claude Gury souhaite la modification suivante :
La surveillance des installations de traitement et de l'évacuation des boues de vidanges incombe **au SEPE+** (et non à la commune).
Modification acceptée.

Art. 13 - al. 3 : ...la réalisation d'aménagements ou la plantation d'arbres à moins de trois mètres de part et d'autre des collecteurs...
A Porrentruy, M. Claude Gury relève qu'à la rue des Gagneurs par exemple, se trouvent deux collecteurs, un d'eau claire et un d'eaux usées, les plantations ont été réalisées il y a un an et demi et sont à 2 m' de distance.
Il lui est répondu que les cas déjà existants ne seront pas modifiés.
Les trois mètres de distance sont maintenus.

Art. 41 - al. 2 et 3 : ont été conçus avant la LGeaux.
M. Claude Gury propose : Les attributions annuelles sont calculées sur la base de la valeur de remplacement (VR) et de la durée d'utilisation des installations **et des dispositions légales cantonales**, au lieu du détail a) b) et c).
Cette proposition est soumise au vote.
L'article tel que proposé accepté par 12 voix, La proposition de M. Claude Gury reçoit 2 voix pour. Donc la suggestion de M. Claude Gury n'est pas retenue.
M. Olivier Chaix confirme que les taux indiqués sont ceux acceptés en suisse.

Ce règlement est accepté par 21 délégués, 2 oppositions et 2 abstentions.

7. Prendre connaissance et approuver le règlement tarifaire concernant l'évacuation et le traitement des eaux (RTETE) du syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE+)

L'entrée en matière est acceptée.
Le règlement en question est de la compétence de l'AD du SEPE+, qui devra arrêter les montants qui y figurent. Il devra être approuvé par la 1^{ère} assemblée du SEPE+ si celui-ci se réalise.
M. Yves Voisard demande s'il doit bien être accepté ce soir dans ce cas. Il lui est répondu que ce règlement devait être établi à la demande du service des communes, donc il peut être préavisé à l'attention de la première AD du SEPE+, mais il devra être accepté par celle-ci. Il s'agit du principe et de la base légale.

Ce préavis favorable est accepté par 19 délégués, et 6 abstentions, sans opposition.

8. Sous réserve de l'acceptation par les organes compétents des communes membres, approuver un crédit cadre de CHF 5'000'000.-- pour le remboursement des dettes nettes des communes par le SEPE+ et donner compétences au comité du SEPE+ pour se procurer les fonds nécessaires

M. Voirol précise qu'il s'agit là de l'addition des chiffres de 2013, il faudra adapter les données par rapport à 2015, et ajouter les dépenses faites par les communes en 2016, ce que nous ne connaissons mi-2017. Il est possible que ce montant soit supérieur ou inférieur. Sur cette base toutes les communes recevront de l'argent par rapport aux chiffres de 2013.

20 délégués acceptent cette proposition, 2 oppositions, 3 abstentions.

M. Hubleur remercie chacun d'avoir étudié les documents remis, et exprime également sa reconnaissance à MM. Joël Maitin et Olivier Chaix.

La séance est levée à 20h10.

Courtedoux, le 16 mars 2016

Le Président
Marcel Hubleur

La secrétaire
M.-F. Maître